

Nouveaux prix de l'électricité du 1er janvier au 30 avril 2021*

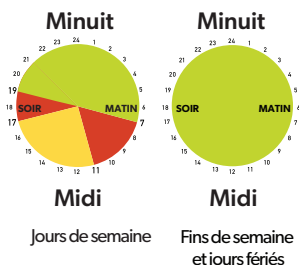
Ces nouveaux prix apparaîtront sur la ligne d'électricité de votre facture et ne concernent que l'électricité que vous utilisez. Ils n'incluent pas d'autres frais comme la livraison. Si vous avez un contrat avec un détaillant d'électricité, vous payez le prix convenu dans le contrat, et non le prix fixé par la CEO.

Tarifs par kilowattheure selon l'heure de consommation :

Période creuse 8,5 ¢

Période médiane 11,9 ¢

Période de pointe 17,6 ¢



Tarifs par palier par kilowattheure :

Résidentiel
Consommation mensuelle supérieure à 1 000 kWh :
11,8 ¢
Mensuelle premier 1 000 kWh :
10,1 ¢

Petites entreprises
Consommation mensuelle supérieure à 750 kWh :
11,8 ¢
Mensuelle premier 750 kWh :
10,1 ¢

*Pendant que les prix de l'électricité sont réduits, le gouvernement de l'Ontario réduit également la Remise de l'Ontario pour l'électricité. Du fait de ces deux changements, les factures des clients résidentiels typiques resteront stables.

Nous sommes là pour vous aider :

1 877 632-2727 | Téléscripneur : 1 844 621-9977
publicinformation@oeb.ca | oeb.ca/fr;
ou contactez votre service public.